
CONCLUSION

PHILIPPE POIRIER



Les élections législatives d'octobre 2013 et européennes de mai 2014, sont-ils des scrutin(s) historique(s) ?

L'analyse des élections est en soi un enjeu du débat politique tant de la part de ses acteurs principaux, les partis politiques, que des médias et/ou des électeurs eux-mêmes. Les Législatives d'octobre 2013 et, dans une moindre mesure, les Européennes de mai 2014 n'échappent pas à cette règle. Elles sont d'autant plus « discutées » au sein de la société en raison :

- Des conditions de convocation du scrutin, la fin de la coalition chrétienne sociale/socialiste avant son terme, a été une source de polarisation politique inhabituelle pour le Luxembourg, qui plus est, publicisée à l'échelle de toute l'Union européenne ;
- De l'importance des acteurs non conventionnels et des groupes d'intérêts dans la définition du rythme et des thèmes de la campagne électorale d'octobre 2013 où les partis politiques ont semblé « perdre » une partie de leurs rôles dans la monopolisation de la représentation en politique.
- Des modalités et de la composition inédite d'un Gouvernement tripartite où le Parti chrétien social a été rejeté dans l'opposition « contre son gré » bien qu'il fut toujours la première formation politique du Luxembourg ;
- De la disjonction entre le scrutin national et européen pour la première fois depuis 1979 à six mois d'intervalles, donnant « potentiellement » l'occasion au corps électoral de sanctionner et/ou d'approuver le dénouement du premier scrutin tout en leur laissant éventuellement de se positionner plus « librement » en termes de politique européenne.

L'étude électorale que nous avons menée dans le cadre de la Chaire de recherche en études parlementaires, dans une perspective historique et comparative, sur les comportements des Luxembourgeois de nationalité et des étrangers de résidence inscrits ou pas sur les listes électorales aux communales et aux européennes, est riche à la fois d'enseignements sociologiques et politologiques pour le moins inédits. Pour autant les deux scrutins successifs ne sont pas l'expression d'une rupture totale (d'ailleurs impossible en sociologie électorale) avec certains comportements et attitudes adoptées par le passé par le corps électoral législatif et le corps électoral européen. Cinq enseignements majeurs peuvent être rappelés en guise de conclusion et d'hypothèses de travail pour l'avenir.

En premier lieu, si l'acte déclencheur des élections législatives demeure la Commission d'enquête sur les Services de renseignement de l'Etat et de ses réels et éventuels dysfonctionnements, plaçant ainsi sous les feux des critiques l'ancien Premier Ministre, Jean-Claude Juncker, **le déterminant du vote a été principalement de nature économique parmi les électeurs luxembourgeois. En 2013, la question de l'emploi était en effet centrale. Plus de 54% des électeurs ont motivé leurs votes par rapport à cet item et fait nouveau à celui du chômage des jeunes. Par rapport à 2009, élection qui avait été déjà « écrasée » par les « angoisses » économiques, l'insécurité et l'inquiétude vis-à-vis de l'emploi s'est fortement amplifiée (+ de 25 points de %).**

De même, pour la première fois depuis 1999, une majorité d'électeurs désapprouvait le bilan du Gouvernement sortant chrétien-social/socialiste. En 2009, le « réalignement électoral » d'après les questions économiques avait bénéficié au Parti chrétien social ; en 2013 il a joué en faveur du **Parti démocratique qui fut par ailleurs la seule formation politique a progressé et fortement dans la compétence attribuée à un parti pour résoudre les difficultés économiques et particulièrement celle du chômage.**

Le degré de « responsabilité » politique en matière d'emploi à l'avenir du nouveau Gouvernement formé des Libéraux, des Socialistes et des Ecologistes à l'issue des élections législatives de 2013 sera d'autant plus évaluée qu'aux élections européennes suivantes de mai 2014, le corps électoral européen, c'est-à-dire les Luxembourgeois et les Européens inscrits sur les listes électorales au Grand-Duché en vertu du Traité de Maastricht, était encore plus préoccupé des questions de l'emploi et du chômage.

En d'autres termes, le vécu « personnel » de la stagnation économique et des opportunités ou non futures de l'économie grand-ducale, l'appréciation réelle et/ou virtuelle de l'état de la zone euro après cinq années de crise économique et financière, ont « libéré » une partie des électeurs de comportements traditionnels de vote. A titre d'exemple, près d'un tiers des Luxembourgeois aux législatives de 2013 se sont décidé dans la dernière semaine précédant le vote ! C'était déjà le cas en 2009 et source assurément d'une très grande fragilité à l'avenir des partis tant de la nouvelle Majorité que de l'Opposition.

En second lieu, les Luxembourgeois sont restés non seulement parmi les Européens les plus confiants dans leurs institutions nationales démocratiques (en dépit du « climat des affaires ») mais aussi demeurent, à une très grande majorité, attachés au système électoral en vigueur, c'est-à-dire le choix de voter à la proportionnelle et d'attribuer ses suffrages à une liste entière, à des candidats de la même liste et/ou à plusieurs listes. **Cependant, tous les Luxembourgeois souhaitent participer à l'arbitrage du leadership national et n'étaient plus en faveur du maintien des quatre circonscriptions électorales, préférant comme pour les Européennes, une unique circonscription.**

De plus, leurs attitudes ont évolué ou se sont affermies sur d'autres « lois d'airain » du système politique national ce qui n'a pas été sans conséquences dans leurs votes à la fois aux Législatives et aux Européennes. Ainsi, plus de **64% du corps électoral législatif considérait que le Premier Ministre devait être issu du parti arrivé en tête et que le Gouvernement devrait être composé de préférence des deux premières formations politiques si elles détiennent à elles seules la majorité des sièges au Parlement. L'attachement au principe majoritaire de clarté et de stabilité gouvernementale, en plus des premières déceptions « naturelles » a provoqué une sanction électorale forte aux européennes des partenaires de la nouvelle coalition (à l'exclusion des Ecologistes) bien que les électeurs d'octobre 2013 à plus de 57% furent d'accord aussi avec l'idée de former un Gouvernement tripartite sans celui qui avait été nommé, à tort et à raison, le « Parti de l'Etat », à savoir le Parti chrétien social.**

Au-delà des péripéties du déclenchement des élections où le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois fut d'ailleurs plutôt approuvé dans l'action qu'il menât pour mettre fin à la coalition présidée par Jean-Claude Juncker, **les Luxembourgeois (et les Européens de résidence) avaient leur capital de confiance légèrement entamé envers les institutions du Gouvernement, du Parlement et des partis politiques et encore plus vis-à-vis de celles des institutions européennes. Pour la première fois depuis 1979, la majorité des électeurs aux élections européennes de mai 2014 n'accordait pas sa confiance envers la « démocratie » de l'Union européenne.**

Cette rétraction relative du sentiment général de confiance dans les institutions et les acteurs de la démocratie représentative, particulièrement dans celle de la capacité des partis politiques à « médier » et à résoudre les problèmes économiques personnels et collectifs d'une société, n'est pas un fait propre au Luxembourg. Sa pérennité et son développement doivent toutefois interpeller celles et ceux qui sont en charge de la représentation politique au risque sinon non seulement de « réalignements électoraux brutaux » mais aussi d'une indifférence croissante des citoyens vis-à-vis de la Politique et encore plus de la Politique européenne.

En troisième lieu, les élections législatives de 2009 avaient été marquées par un nouveau record en termes de part du vote de liste, c'était la plus faible de l'histoire électorale (52%) ; les records précédant étaient de 53,4% en 2004 et de 58% en 1974. **En 2013, la polarisation politique du scrutin, c'est-à-dire la reconnaissance, datée de 2008 du vote majoritaire contre le Parti chrétien social au moment du vote de la Loi sur l'euthanasie et de l'échec patent et renouvelé de la Tripartite depuis 2011, par les acteurs du système et les électeurs que les instruments de la démocratie consociative dominée par les Chrétiens sociaux, n'étaient plus adéquats, ont inversé la tendance. En 2013, 58,7% des électeurs ont choisi le vote de liste. L'identification partisane était aussi forte puisque 53,8% des électeurs aux législatives se sont déterminé en fonction des « principes de base » alors qu'ils n'étaient que 24% en 2009.**

Le parti en tête du classement en fonction de leur proportion de votes préférentiels ne s'est pas modifié en comparaison de 2009 : il s'agissait à nouveau des Socialistes mais en-dessous des 50%. Symbole de la rétractation et de la fragilité du vote écologiste en 2013, c'étaient Les Verts qui arrivaient en deuxième position alors qu'ils n'apparaissaient qu'en quatrième position en 2009.

Les Libéraux obtenaient, si l'on pondérait les résultats par circonscription, un meilleur score sur les votes de Liste que les Socialistes sur ce type de vote, ce qui constituait une première dans l'histoire politique du pays. De manière identique à 2004 et 2009, il faut remarquer également qu'au niveau national, **le PCS était la formation politique dont la part de votes préférentiels sur une seule liste était la plus importante et cette fois cette part était en nette hausse pour monter à 44% alors qu'elle n'était que de moins d'un tiers en 2009, symbole à la fois de sa cohésion mais aussi de son isolement certain.**

L'étude des bulletins renforce également le fait de la dissociation des électorats sudistes et centristes quant aux préférences partisans et inter-partisans exprimées. **Les électorats du Sud ont associé de préférence Chrétiens sociaux et Socialistes alors que ceux du Centre ont « couplé » d'un côté Libéraux et Chrétiens Sociaux et de l'autre, les candidats de la nouvelle coalition, montrant ainsi à la fois leurs désirs d'orientations nouvelles en politique sans donner pour autant un quitus à ce qui allait devenir la nouvelle Majorité parlementaire. Les multiples associations de candidats de plusieurs partis démontrent également qu'en réalité d'une part le vote en faveur de tel ou tel parti est fragile d'une élection à l'autre particulièrement dans le Centre et que d'autre part les systèmes personnels de valeurs des électeurs de cette circonscription sont convergents.** Il faut noter aussi une très forte déperdition de l'usage des bulletins dans le Sud aux législatives de 2013 : 50% des électeurs n'avaient pas utilisé toutes leurs voix à disposition.

En quatrième lieu, d'après le sondage, tout comme pour les élections législatives de 2013, la proportion moyenne des votes de liste était en forte augmentation parmi le corps électoral européen au scrutin désignant le Parlement européen. 48% ont voté de cette manière en 2014 contre 39,5% en 2009, nouveau témoignage de la confirmation une plus grande polarisation en politique depuis le scrutin législatif. **En 2014, le taux de loyauté entre les Législatives d'octobre 2013 et les Européennes suivantes de mai 2014 a fortement reculé marquant une nouvelle étape dans l'existence de comportements électoraux disjoints entre les deux scrutins. 88% en 2004 de loyauté, 79% en 2009 et 54% en 2014. Près de 46% des électeurs ont modifié leurs votes entre les deux scrutins. Le recul le plus important dans la « loyauté » a concerné principalement les électorats du PD et des Verts même si tous les partis sont touchés par ce phénomène. 91% des Libéraux aux élections législatives en 2009 avaient voté PD aux élections européennes, alors qu'ils n'étaient plus que 65% en 2014. Pour Les Verts, on est passé de 90% en 2009 à 42% à 2014.**

L'étude des bulletins renforce l'idée de la **convergence des centre-droits par les votes préférentiels accordés aux candidats du PCS et du PD**, expression d'une volonté très forte de la part de ces électorats de porter Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne bien qu'il ne fût pas curieusement candidat à ce scrutin à l'inverse de tous ses concurrents européens. **Mais l'étude révèle aussi la constitution d'un « triumvirat » inédit entre les têtes de liste chrétienne sociale, libérale et écologiste et d'un très bon score personnel de Claude Turmes dut notamment à sa capacité d'attirer des votes préférentiels des électorats socialistes et encore plus de La Gauche**, par une « gauchisation » de son discours sur la Gouvernance économique européenne.

Si les traités sur la Gouvernance économique sont t soutenus majoritairement par tous les électorats des partis ayant fait et/ou faisant partie d'un Gouvernement et rejetés par toutes les formations souverainistes (ADR) et les plus à gauche (La Gauche, PCS), le corps électoral européen a exprimé aussi un « eurocriticisme » et un « souverainisme libéral » que nous avons déjà identifiés dès 2005 dans l'étude consacrée au référendum sur le feu Traité constitutionnel européen. Plus particulièrement, il existe une préoccupation forte sur l'avenir du modèle social luxembourgeois, compris comme un système élevé de prestations et d'allocations élevées et décidées dans le cadre d'une concertation sociale (la Tripartite) et au sujet du modèle fiscal national dans un marché unique, qui est apprécié comme devant être « libre, ouvert et concurrentiel » entre les économies membres de celui-ci. Une partie des électorats des gauches luxembourgeoises est attirée plus vers l'eurocriticisme alors que les électorats des centre droits et des droites par le souverainisme libéral.

En cinquième lieu, et c'est dans doute l'un des plus grands défis de la démocratie grand-ducale, le sondage sur les élections législatives de 2013 souligne ô combien l'écart existant entre la population électorale actuelle et la population virtuelle adulte en âge de voter, particulièrement dans les circonscriptions Sud et Centre, en termes de composition sociologique alors que les convergences partisans sont relativement fortes.

L'étude a révélé ainsi un nouveau vieillissement de la population électorale. En 2013, celle des 50-64 ans était nouvellement la plus grande catégorie d'âge (35,9%), soit un bond de 12% tout électorat confondu, bénéficiant en termes électoraux principalement aux Chrétiens sociaux et aux Libéraux. De plus, la part des plus de 60 ans est la plus forte de l'Union européenne. De plus, logiquement avec l'élévation de la moyenne d'âge du corps électoral législatif, le niveau d'instruction s'est abaissé alors que celui des étrangers résidant augmentait sur la même période agrandissant l'écart déjà existant entre les deux « types » de population au risque d'un double agenda législatif à l'avenir.

En 2009, une faible majorité du corps électoral législatif était apparenté au secteur public et parapublic (50,5% des personnes interrogées). En 2013, plus de 60% travaillaient en revanche dans le secteur privé. Ce retournement peut être porté aux crédits de l'introduction de la double nationalité en 2008, d'un attrait plus important parmi les moins de 35 ans vers le secteur privé (lié aussi à l'élévation de leurs niveaux d'instruction et d'expériences professionnelles passées) mais aussi et surtout par la multiplication des statuts d'accompagnement et de préretraites de Luxembourgeois au moment et depuis le déclenchement de la crise dans la zone euro. De même, suivant une tendance nouvelle en Europe occidentale, l'identification religieuse, comprise comme « fait culturel », était en progression dans l'ensemble des corps électoraux législatif et européen. Elle était confirmée également par un regain relatif de la pratique (de 8% en 2009 à 15% en 2014) avec pour double conséquence : **une forte majorité souhaitant le maintien des deux options à l'école publique (enseignement aux valeurs et enseignement religieux) mais une majorité relative, voire « neutre » quant à celui des conventions avec les cultes et « absente » pour une ouverture à d'autres cultes et/ou mouvements philosophiques.**

Chose « remarquable » au sens premier du terme, c'est la convergence des sentiments et des postures des Luxembourgeois de nationalité et des étrangers de résidence tant sur les politiques publiques nationales que sur celles de l'Union européenne. De même, les étrangers s'ils en avaient eu le droit, auraient voté sensiblement de la même manière que les Luxembourgeois aux Législatives d'octobre 2013 (avec une prime toutefois pour le PCS et cette fois-ci pour le PD), confirmant ainsi leurs ancrages plus fort au centre-droit et à droite en termes économiques. Nous avons déjà attiré l'attention sur ce phénomène en 2009 : L'offre politique grand-ducale commence à attirer les étrangers bien que de fortes disparités suivant les communautés nationales restent en raison de leurs socialisations politiques passées et actuelles. Il appartient donc aux étrangers et aux partis politiques luxembourgeois (et à leurs alter-ego étrangers sur le territoire grand-ducal) d'innover en termes de citoyenneté et de participation politique d'autant plus que les processus d'euphémisation politique, c'est-à-dire l'intérêt porté pour les autres systèmes politiques nationaux par les citoyens en raison s'opère, notamment par l'entrée en vigueur des Traités sur la Gouvernance économique de l'Union depuis 2010, de leurs applications et de leurs approbations et/ou critiques.

L'étude a montré *in fine* qu'il existe une communauté de citoyens au Grand-Duché, indépendamment de la nationalité, préoccupée ensemble des questions économiques, parfois plus critiques envers l'Union européenne même si l'europhilie l'emporte toujours, soucieuse d'un renouvellement des pratiques politiques bien que la confiance dans la démocratie nationale reste plus élevée qu'ailleurs en Europe, attachée à la clarté et à la stabilité gouvernementale et désireuse, de réformes fiscales pour assurer la pérennité du système de protection sociale et de croissance économique pour le Luxembourg. Les comportements électoraux peuvent toutefois fluctuer rapidement comme les votes disjoints entre les élections législatives et européennes le prouvent.

